

la lettre de la CPDT

CONFERENCE PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
POUR LA REGION WALLONNE

03

MARS 2003

Certains la voyaient comme un nouveau Titanic promis à une fin aussi tragique que rapide, d'autres comme une Nef des fous ingouvernable au milieu des courants contraires, d'autres encore comme un radeau de la Méduse dont les occupants ne tarderaient pas à s'entre-dévorer... Au bout de plus de quatre années de fonctionnement, cependant, la CPDT est toujours entière et tient toujours le cap.

Elle a subi en 2001-2002 une évaluation qui s'est poursuivie par la mise en place d'un processus d'auto-évaluation continu. Suite à cela, le Gouvernement lui a renouvelé sa confiance, ce qui s'est traduit par l'élaboration d'un nouveau programme pour les trois prochaines années. C'est donc le moment pour elle de faire un bilan de ses premiers voyages.

Incontestablement, l'interdisciplinarité et la transversalité s'avèrent les découvertes les plus positives et les plus fructueuses. Parfois ressenties au départ comme des obligations inutiles, voire pénalisantes, elles ont aujourd'hui convaincu tout le monde – non seulement au sein des universités partenaires, mais aussi dans les administrations. La CPDT constitue en effet pour ces dernières un lieu de rencontre et de dialogue qui leur permet de mieux se comprendre et de se coordonner.

L'interdisciplinarité pousse à de salutaires remises en cause et à un effort permanent de communication, donc de clarification. Quant à la transversalité, elle oblige à sortir du cocon de sa recherche, de son domaine, pour prendre en compte d'autres enjeux et d'autres données.

A qui profite ce double métissage ? L'enrichissement individuel et mutuel est indéniable, mais au-delà des bénéfices que chacun peut en tirer à titre personnel, ce croisement de disciplines et cette prise en compte de la complexité conduisent aussi à des résultats plus solides, plus valides, plus efficaces.
Faut-il dire plus "utiles" ?

Suite en page 2

3 dossier

Une année de recherches au service de la Wallonie
La CPDT, en 2001-2002, ce sont six thèmes d'investigation, une cinquantaine de chercheurs, trois grandes universités francophones et une synergie en plein développement avec les différents départements ministériels que compte la Région wallonne. En huit pages et cinq mille mots, coup de sonde sur quelques études encore méconnues.

11 zoom

La gestion foncière, outil pour un développement durable de la Wallonie
Le 14 novembre 2002, près de 300 personnes, universitaires, représentants de l'administration, journalistes, associatifs, acteurs économiques, architectes et politiques, se sont retrouvés aux deuxièmes rencontres de la CPDT.

12 expresso

- Les publications 2001-2002
- Les thèmes de recherche prioritaires pour 2002-2003

(Suite de la page 1)

La question de l'utilité immédiate ou non des recherches de la CPDT revient régulièrement dans les débats. C'est à nouveau un problème de navigation : pour maintenir le cap qui lui a été attribué, la CPDT doit sans cesse voguer entre des écueils.

Elle doit s'interroger sur les grandes orientations d'un développement territorial durable sans perdre le contact avec la plate réalité des compétences, des budgets et des échéances. Elle doit étudier des phénomènes nouveaux et formuler des idées nouvelles tout en aidant à la gestion quotidienne et répétitive des mêmes problèmes. Elle doit s'attaquer aux enjeux de l'heure présente sans perdre de vue les questions de fond et de long terme. Elle doit procurer aux décideurs les informations et les outils dont ils ont besoin tout en continuant à être un lieu de réflexion et de prospective...

Sans l'interdisciplinarité et la transversalité, il est clair que cette navigation délicate serait impossible. C'est la confrontation régulière avec d'autres savoirs, d'autres intérêts et d'autres expériences qui permet d'inventer de nouvelles routes.

En particulier, l'évaluation a mis en évidence l'importance des réunions de travail dites "techniques", qui rassemblent autour d'une question, généralement assez précise, non seulement des chercheurs issus de différentes disciplines, mais aussi des gestionnaires (agents des administrations chargées des matières concernées) et parfois même – mais peut-être pas assez souvent – des représentants des décideurs. Ces réunions permettent de confronter des pratiques, des connaissances et des points de vue différents et d'aboutir à des résultats à la fois innovants et pragmatiques.

Un autre point mis en évidence par l'évaluation de la CPDT est la nécessité de communiquer toujours plus et toujours mieux – non seulement en interne, mais aussi vers l'extérieur, c'est-à-dire vers différents types de publics : ceux qui sont déjà de fins connaisseurs des questions de développement territorial comme ceux qui découvrent cette matière, ceux qui ont le temps (et le goût) de lire des rapports de 300 pages comme ceux qui n'ont que quelques minutes pour prendre connaissance d'une information.

C'est pourquoi la CPDT a multiplié ces derniers mois les outils de communication : organisation d'un colloque auquel a participé un public nombreux et diversifié, sortie de plusieurs publications, enrichissement du site internet, création de la présente Lettre... Le numéro que vous tenez entre les mains est d'ailleurs basé sur un exercice de communication original réalisé à l'occasion du colloque : la confection de "posters" représentant visuellement les démarches et les résultats des différents thèmes de recherche qui se sont terminés en septembre 2002. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

B. Merenne • M.-F. Godart • P. Govaerts



Le 6 décembre 2002, tous les chercheurs de la CPDT étaient invités à se rencontrer autour des thèmes de recherche 2002-2003. (Ph. : SV)

Secrétariat

Ghislain GERON
Inspecteur général
g.geron@mrw.wallonie.be
Tél. : 081 33 24 00

Florence LECHAT
f.lechat@mrw.wallonie.be
Tél. : 081 33 24 25

Bertrand REGNIERS
b.regniers@mrw.wallonie.be
Tél. : 081 33 24 25

Les équipes de recherche

ULB - GUIDE
Groupe universitaire
interdisciplinaire de
développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. : 071 60 02 70
Coordination :
Marie-Françoise GODART

UCL - CREAT
Centre d'études en aménagement
du territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@arch.ucl.ac.be
Tél. : 010 47 21 27
Coordination : Pierre GOVAERTS

ULg - LEPUR - FUSAGX
Laboratoire d'étude en
planification urbaine et rurale
Rue de l'Aunaie 30-32 B38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Tél. : 04 366 58 88
Coordination :
Bernadette MERENNE

La Lettre de la CPDT, éditée quatre fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande adressée au secrétariat.

Editeur responsable :
Ghislain Geron (MRW - DGATLP)
Rédaction : Stéphane Vanden Eede
Graphisme : Orange Bleu
Mise en page et impression :
Imprimerie Doneux

Par souci d'une lecture rapide et agréable, les références bibliographiques, l'explication des sigles utilisés ainsi que les coordonnées des chercheurs mentionnés dans la présente lettre sont disponibles sur le site internet de la CPDT. Suivre La Lettre sur la page d'accueil.

La lettre n°4 paraîtra en avril 2003.
Au sommaire, un dossier sur la problématique de l'eau.

dossier N°3

N°03

3

Une année de recherches au service de la Wallonie

D'octobre 2001 à septembre 2002, rassemblés au sein de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT), la plupart des départements ministériels de la Région wallonne et les trois grandes universités francophones (UCL, ULB, Ulg) ont poursuivi leurs travaux en réponse aux questions posées par le Gouvernement wallon.

Il serait fastidieux de passer en revue l'ensemble des résultats du travail de quelque cinquante chercheurs. Dès lors, nous vous proposons un aperçu des six thèmes principaux. Nous ne reviendrons naturellement pas ici sur certains aspects comme l'évolution des besoins en logement à l'horizon 2015 et les orientations pour une politique foncière en Wallonie déjà présentés dans les précédents numéros de La Lettre de la CPDT.



Des logements mitoyens pour densifier les centres urbains (F. Dor-DGATLP)

LA LETTRE DE LA CPDT MARS 2003

La CPDT en six angles d'attaque

- Quelles sont les orientations à suivre en vue de la révision des plans de secteur ?
- Quelles sont les aires de coopération interrégionales pertinentes pour la Wallonie ?
- Quelles sont les principales infrastructures de transports dont la Wallonie devrait se doter à moyen et long terme ?
- Quelles sont les ressources et les dynamiques de développement territorial à l'échelle communale ?
- Quels modes de gestion pour le patrimoine naturel, paysager et bâti de la Wallonie ?
- Quels indicateurs pour un Tableau de bord de développement territorial durable ?

1. SOL WALLON : HORIZON 2015

Les travaux réalisés dans le cadre du thème "Évaluation des besoins et des activités - Problématique de leur localisation" dressent un tableau général des disponibilités foncières au plan de secteur et des prévisions d'occupation à l'horizon 2015. Ils pourront utilement orienter la réflexion des décideurs dans diverses circonstances, qu'il s'agisse de futures révisions ("globales", "partielles" ou "thématiques") du plan de secteur ou de nouvelles politiques et pratiques à mettre en place. Certains volets de la recherche ont d'ailleurs porté non sur les affectations elles-mêmes, mais sur la meilleure manière de les mettre en œuvre. D'autres ont permis une meilleure connaissance des futurs besoins de la population. Nous épingleons ici deux volets de cette approche...

Logements et équipements de proximité

Objectifs et démarches de recherche

► Logement : en complément à l'analyse des tendances démographiques, évaluer la demande en logements à l'horizon 2015, selon l'évolution prévisible des modes de vie des ménages et estimer les besoins à satisfaire par les différents segments du marché du logement (locatif ou acquisitif).

► Equipements et services de proximité : estimer les besoins futurs compte tenu de l'offre actuelle, de la structuration du territoire wallon et des modifications des attentes et comportements des ménages.

N°03

4 dossier

Constats

► **Logement** : à l'horizon 2015, un double phénomène sera observé. D'une part le nombre de petits ménages sera en forte augmentation en raison du vieillissement de la population et de l'éclatement des structures familiales (isolés, familles monoparentales). D'autre part on risquerait d'assister à un renforcement de la dualisation sociale avec une forte progression des ménages isolés dans les trois catégories de ménages (stables, instables ou marginalisés) et à une hausse des ménages monoparentaux parmi les ménages marginalisés. En conséquence, la CPDT estime que la demande dans le segment locatif sera en forte hausse en Wallonie. Elle peut atteindre 50% de la demande totale à Charleroi, Liège, La Louvière et Mons. La demande non rencontrée portera surtout sur les très petits logements (moins de 45 m²).

► **Equipements** : la répartition géographique inadéquate et le nombre insuffisant des commerces de détail, des milieux d'accueil de la petite enfance et des homes pose de sérieux problèmes d'équité entre les Wallons. L'offre actuelle en milieux d'accueil de la petite enfance, dans certaines sous-régions, va à l'encontre de l'émancipation des femmes et de leur possibilité d'entrer sur le marché du travail. Le type de structure la plus répandue pour l'accompagnement des aînés ne répond pas à la diversité des projets de vieillesse. La privatisation croissante de certains équipements – les homes par exemple – constitue un obstacle majeur à leur accessibilité financière généralisée.

Propositions

► Logement

Stimuler la fluidité du marché, tenant compte de la diversité de la demande et de son évolution dans le cycle de vie. Renforcer l'application de mesures d'accès au logement dont par exemple la réquisition des habitations inoccupées et accroître le segment locatif public pour garantir un accès démocratique au logement.

► Equipements

Implanter certains équipements (guichets administratifs, de banque et de La Poste) à proximité des lieux d'habitat. Déployer au niveau local des

centres de jour, de convalescence ou de réhabilitation. Multiplier et diversifier à proximité des lieux d'habitat des modes d'accueil de la petite enfance. Revitaliser en zone rurale les commerces de proximité. Déployer des institutions scolaires, hormis celles de l'enseignement supérieur, dans les régions peu desservies.

Les espaces ruraux

Objectifs et démarches de recherche

► L'évaluation de la demande a pour objet de faire l'inventaire des données disponibles pour décrire l'occupation du sol et d'établir des prévisions pour les années à venir. L'évaluation de l'offre a pour objectif d'estimer les étendues agricoles, forestières et naturelles actuellement protégées par leur affectation en zones non urbanisables dans les plans de secteur.

► Pour mieux évaluer les besoins liés à chaque activité, deux méthodes ont été suivies.

- La première méthode est qualitative. Elle vise, sur la base d'entretiens et de collations de travaux, à comprendre et à cerner les dynamiques d'évolution des activités concernées.

- La seconde méthode est quantitative. Elle permet de décrire les évolutions, sur la base de cartographies et d'estimer les besoins sur base de projections linéaires des données disponibles. Ces estimations sont ensuite remises en perspective avec les résultats de l'approche qualitative.

Constats

► **Terrains d'intérêt naturel et zones "vertes"** (ZEV, ZN, ZP)

Les zones naturelles inscrites au plan de secteur couvrent entre 0 et 11 % du zonage. Toutefois dans certaines communes cette proportion peut monter jusqu'à plus de 35 %. Globalement, la zone naturelle s'étend donc sur quelque 20.000 ha auxquels on peut adjoindre une partie des zones d'espaces verts (40.000 ha). Ces affectations ont été confrontées à la surface totale occupée par Corine "nature" (biotopes majeurs) en Wallonie qui est d'environ 40.000 ha. Cette comparaison des affectations et des occupations du sol démontre que le sud et l'est de la Wallonie présentent les plus grandes carences en zones naturelles. Le nord et l'ouest présentent au contraire une bonne disponibilité en affectations "vertes" si l'on tient compte des zones d'espaces verts et des zones naturelles.

► **Terrains de loisirs et zones de loisirs** (ZL)

57% des ZL sont mises en œuvre. 47% des zones de loisirs sont occupés par les campings, les parcs résidentiels et villages de vacances et sont localisés préférentiellement dans les grandes vallées touristiques (Meuse, Semois, Ourthe, Amblève). Depuis plusieurs années, l'occupation des zones de loisirs n'augmente cependant plus or on assiste au développement de nouvelles formes de loisirs (golf, sport équestre, ULM,...). A cet essor généralement localisé en dehors de la zone de loisirs, il faut adjoindre une mutation profonde du tourisme notamment au travers du tourisme urbain (centre historique, patrimoine industriel...) et de l'augmentation du tourisme diffus (gîtes ruraux).

Les activités agricoles évoluent vers une plus grande diversification. (F. Dor - DGATLP)



► Terres et zones agricoles (ZA)

Depuis de nombreuses années, l'estimation des superficies agricoles se heurte à différents problèmes. C'est ainsi que l'ensemble des terres agricoles cadastrées couvre 53 % du territoire alors que les terres déclarées par les agriculteurs ne représentent que 45 % du territoire. L'écart équivaut à quelque 155.000 ha. Un premier exercice a donc été de clarifier cette situation : erreurs statistiques, prairies abandonnées par les agriculteurs et prairies occupées par des non agriculteurs à des fins de loisirs (chevaux, moutons, terrains de sports...). Une analyse dans huit communes a permis d'estimer qu'entre 5 et 15 % des terres agricoles n'étaient pas strictement dévolues à l'activité agricole.

Un second exercice vise à mieux cerner l'évolution de ces deux types d'occupation. En effet si depuis les années soixante tant les terres agricoles du cadastre que celles utilisées par les agriculteurs (SAU) reculaient grosso modo de 2.500 ha par an, on observe depuis le milieu des années nonante une stabilisation de la SAU.

Cette stabilisation de la SAU est la conséquence de la réforme de la PAC au travers des primes compensatoires attribuées en fonction des superficies utilisées. Les mesures environnementales visant une meilleure liaison au sol de la production accentuent également désormais cette nécessité du maintien des terres agricoles. Or dans le même temps l'urbanisation ne s'est guère ralentie puisqu'elle s'accroît toujours de quelque 2.300 ha par an.

Ainsi depuis le milieu des années nonante l'écart entre les superficies cadastrées et la SAU est tombé à quelque 135.000 ha. En réalité les agriculteurs ont effectué des remesurages et ils manifestent désormais un intérêt pour des terres agricoles anciennement abandonnées à la friche ou occupées par des non agriculteurs. De plus, dans certaines parties de Wallonie, une concurrence féroce apparaît sur le marché foncier agricole. S'il est évident que le monde agricole ne fera pas reculer les étendues boisées et moins encore les terrains urbanisables, il convient de prendre en compte l'agrandissement constant des exploitations agricoles, la tendance à une nouvelle forme d'extensification et le

besoin de diversification. Dès lors le maintien de superficies agricoles est actuellement un enjeu majeur.

A moyen terme, le nombre d'exploitations pouvant subsister, l'évolution de la PAC et des contraintes environnementales seront déterminantes pour les occupations du sol. La gestion de la zone agricole nécessitera donc de veiller non seulement au maintien d'importantes superficies agricoles, indispensables pour assurer une liaison au sol des productions, mais aussi à l'organisation cohérente de la multifonctionnalité qui lui est désormais reconnue.

► Terres boisées et zones forestières (ZF)

La répartition des surfaces boisées en Wallonie présente une dichotomie assez marquée entre le nord du sillon Sambre et Meuse, où la proportion boisée des communes est inférieure à la moyenne régionale, et le sud, où elle lui est supérieure. Depuis le début des années nonante, la superficie forestière, qui augmentait de puis plus d'un siècle, semble stabilisée ; cette tendance nouvelle devrait se maintenir dans les années à venir.

Propositions

Il convient d'assurer le développement de l'activité agricole en lui réservant les étendues nécessaires dans les plans de secteur. Le sud de la Région wallonne dispose d'espaces suffisants en zone forestière, contrairement au nord. La zone naturelle pourrait être plus souvent occupée par des sites présentant un intérêt naturel, ce qui éviterait de les concentrer en zone forestière.

2. AIRES DE COOPÉRATION

La Wallonie est concernée par quatre aires métropolitaines transfrontalières : à l'ouest, centrée sur Lille, à l'est, l'aire MHAL (Maastricht, Hasselt, Aachen, Liège) ; au sud, l'aire Saar-Lor-Lux et au nord, l'aire métropolitaine centrée sur Bruxelles. Celle-ci, au contraire des trois premières, ne dispose en effet ni

d'une structure de fonctionnement institutionnelle, ni d'un plan stratégique. Pourtant le SDER, définit une aire de coopération suprarégionale avec Bruxelles, qui dessine grossièrement un triangle Bruxelles - Namur - Mons, pour laquelle un schéma de développement territorial doit être réalisé. Ce schéma, présenté comme une priorité, traitera de tous les aspects des relations à établir avec la capitale fédérale, notamment sur le plan socio-économique et sur celui des transports. Cette notion s'inscrit dans la volonté d'ouverture de la Wallonie sur les régions voisines et dans le contexte nord-ouest européen, exprimée tant par le SDER que par le Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

Il convenait dès lors d'examiner la réalité des structures spatiales, les flux et complémentarités qui y sont générés ainsi que les mesures éventuelles à prendre et de confronter ceci à la conscience qu'ont les principaux acteurs de l'intérêt qu'il peut y avoir à développer réellement une stratégie de coopération. Il convenait également de confronter le concept de triangle wallon avec la réalité fonctionnelle.

Le triangle wallon : utopie ou réalité ?

Objectifs et démarches de recherche

Pour établir les bases d'une première réflexion sur la coopération transrégionale Wallonie-Bruxelles, l'équipe de recherche a examiné différents textes stratégiques concernant les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale et les éventuelles options politiques proposées pour cette aire de coopération. Ensuite, elle a sondé l'avis de différents acteurs (scientifiques, économiques et politiques), tant en ce qui concerne l'aire à couvrir par une coopération que l'existence ou la nécessité d'une telle coopération. Elle a également analysé différents flux de fonctionnement et leur cartographie afin de pouvoir les comparer aux avis et stratégies exposés précédemment. Enfin, elle a plus spécifiquement abordé le domaine de la culture : des textes stratégiques se rapportant à la culture,

N°03

6dossier

opinion de différents acteurs et cartographie analytique de la fréquentation de divers lieux culturels (théâtre, spectacles...).

Constats

► D'un point de vue migratoire, le "triangle wallon" est divisé en deux zones : la zone nord proche de Bruxelles qui accueille les périurbains, et la zone sud, celle du sillon, dont les bilans avec Bruxelles sont négatifs.

► L'urbanisation a suivi quelques axes préférentiels le long des autoroutes alors que le phénomène de navette ferroviaire n'a pris de l'importance que le long des grandes lignes.

► D'un point de vue économique, trois phénomènes témoignent particulièrement de l'importance des liens entre Bruxelles et la Région wallonne : la navette vers la capitale, le dynamisme économique du Brabant wallon et les liens entre les implantations wallonnes et leur direction bruxelloise.

► D'un point de vue culturel, si Bruxelles recrute un public tout azimuts, le public bruxellois se déplace essentiellement le long de l'axe E411.

Propositions

Une politique d'aménagement du territoire pour le triangle wallon s'inscrivant dans les perspectives du SDER et d'une coopération mutuellement avantageuse entre Bruxelles et la partie wallonne de l'aire de coopération impliquerait entre autres...

► Une concertation en matière de politique fiscale, impliquant non seulement les deux Régions mais aussi les autorités locales.

► Une concertation sur une politique intégrée de localisation des équipements commerciaux et des parcs de bureaux, en veillant à éviter les localisations génératrices de consommation d'espace et de déplacements motorisés individuels.

► Un examen des disponibilités de terrains urbanisables à l'échelle du triangle wallon.

► Une concentration des nouvelles constructions (ou de la rénovation de l'habitat existant) dans le tissu bâti existant ou dans des zones d'habitat proches des gares et des principaux noyaux (par ex. les points d'ancrage du SDER).

► Une réflexion sur le réseau de transport public refusant des modèles de réseaux de transport maillés favorisant les tangentes à Bruxelles.

► L'amélioration de la desserte en transport public sur l'axe Mons - Namur, dans une perspective volontariste d'intégration et le redéploiement des activités des villes du sillon au départ de localisations centrales.

3. MOBILITÉ ET MULTIMODALITÉ

Enjeu fondamental en matière de développement territorial durable, le thème de la mobilité s'est, pour l'essentiel décliné en trois objectifs généraux de recherche :

- définir un cadre de référence qui servira de fil conducteur pour l'analyse des besoins en infrastructures de mobilité et ce en regard des objectifs et contraintes de la mobilité durable, d'une part, et les grandes orientations exprimées dans le SDER concernant plus particulièrement les transports et la mobilité, d'autre part ;
- décrire l'offre existante en Région wallonne pour chaque type d'infrastructure ;
- à partir de souhaits exprimés par les acteurs, inventorier les demandes en infrastructures pour la Région wallonne.

Vers une nouvelle dorsale wallonne ?

L'équipe de chercheurs a également travaillé sur un projet particulier de grande infrastructure de transport pour la Région wallonne : une nouvelle dorsale ferroviaire wallonne (NDW), aussi bien pour le transport de marchandises que de passagers.

Besoins actuels et futurs

► En matière de trafic marchandises, la congestion de l'E42 et le développement de ses aéroports de Bierset et de Gosselies nécessiteront une utilisation plus intensive du rail.

► Pour le trafic passagers, le développement du fait régional induira une croissance importante des déplacements interurbains en Wallonie.

► Dans l'un et l'autre cas, le transit international amplifiera les flux, surtout en matière de fret.

A 250 km/h, de Bierset à Gosselies ?
(F. Dor - DGATLP)



Propositions

► Une ligne à vitesse élevée (+/- 250 km/h) à vocation mixte (passagers et fret, ce dernier principalement selon la formule de la "route roulante").

► Un tracé longeant l'E42 sur une grande partie de sa longueur.

► De nouvelles gares passagers et un nombre limité de nouvelles plateformes multimodales.

Impacts

► En améliorant l'accessibilité des périphéries, la NDW risque de favoriser la périurbanisation si des mesures d'accompagnement ne sont pas mises en œuvre.

► Effet de coupure important affectant l'environnement naturel et humain.

► Pollutions et nuisances moins importantes que celles engendrées par la route.

Conclusions

► Pour attirer de nouveaux voyageurs et répondre à la libéralisation des transports de marchandises, seule la nouvelle dorsale wallonne sera en mesure d'offrir une capacité suffisante, d'accroître la vitesse de transport et de diversifier les types de trafic de marchandises ; elle sera notamment

un outil du développement des aéroports de Bierset et de Gosselies.

► La NDW renforcera de façon efficace l'eurocorridor Lille-Maastricht mais risque d'accentuer la péri-urbanisation et le phénomène d'effet de coupure engendré par le sillon Sambre-et-Meuse.

4. LA COMMUNE, ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Depuis une vingtaine d'années, les outils de développement local proposés par la Région wallonne se sont fortement multipliés entraînant des difficultés pour les gestionnaires communaux. Face à ce constat, la Région wallonne a mandaté la CPDT afin d'étudier les possibilités de rationalisation des outils de l'échelon local.

A travers cette étude, l'ambition de la Région était de mettre les Communes en capacité d'élaborer une stratégie globale de développement local durable qui intègre et coordonne l'ensemble des programmes, plans et schémas de développement communal à partir d'un outil faitier : l'Agenda stratégique concerté.

Dans cette démarche, deux éléments auront notamment été identifiés : les moyens humains mobilisables et les méthodes les plus efficaces pour associer la population au projet de développement local.

Les moyens humains mobilisables

Objectifs de la recherche

► Identifier la ressource humaine mobilisable par les communes, dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des outils de développement communal.

► Développer des pistes de collaboration et de coopération qui renforcent

les pratiques de concertation et de coordination entre intervenants actifs d'un même territoire.

► Etablir des recommandations opérationnelles pour une mobilisation effective de moyens humains disponibles en Région wallonne.

Constats

De facto, la terminologie ne donne aucune indication quant à la nature des fonctions remplies ou sur les complémentarités d'action possibles entre les divers intervenants. Les statuts ne sont pas équivalents, de même que les modes de financement public de ces postes.

L'analyse a permis de distinguer trois types d'intervenants :

► Les agents – accompagnateurs initient, mettent en œuvre et accompagnent le processus de développement communal. Ils interviennent à un niveau supra-local (coordinateur d'un contrat de rivière, agent de développement local, coordinateur de la maison de l'emploi ou du parc naturel...), local (chef de projet dans un plan social intégré, conseiller en environnement dans le cadre d'un PCEDN, agent de développement rural ou conseiller en mobilité, ...) ou infra-local (agent dans une régie de quartier, médiateur social dans un projet de rénovation urbaine ou gestionnaire de centre ville...).

► Les acteurs – ressources directs interviennent sur une base permanente dans le processus, sans en être les animateurs privilégiés. On les retrouve au niveau supra-local (directeur d'un centre culturel, animateur dans un CRIE ou chargé de mission à la mission régionale pour l'emploi...) ou local (gestionnaire du syndicat d'initiative ou assistant social du CPAS).

► Les acteurs – ressources indirects n'interviennent que sur une base ponctuelle dans le processus. Ils interviennent sur des questions supra-locales (conseiller au guichet de l'énergie, attaché au CESRW ou attaché régional à l'AWEX...).

Sur le terrain, à Beauvechain, pour élaborer un PCDR (Cl. Pilet - FRW)



Recommandations

Dans l'objectif d'une meilleure complémentarité d'intervention des acteurs wallons dans le processus de développement communal, plusieurs pistes d'amélioration pourraient être envisagées :

- L'organisation de mécanismes de concertation à l'échelle locale.
- L'articulation et la mise en complémentarité des interventions des différents intervenants.
- La définition d'une terminologie commune des fonctions.
- La clarification des rôles des divers intervenants, soit sur la base d'une séparation des fonctions (coordination / animation), soit par un recentrage sur le "cœur de métier" caractérisant chacune des fonctions.

La participation des citoyens

Questions centrales

Quelle participation des citoyens promouvoir dans l'élaboration des outils stratégiques communaux ? Faut-il privilégier un modèle hiérarchique ou négocié dans la démarche participative ? Quelles sont les méthodes les plus efficaces pour associer la population au projet ?

Typologie

► La participation informationnelle et consultative

L'initiation de la démarche et le pouvoir de décision reviennent aux pouvoirs publics qui informent les citoyens, les consultent ou soumettent éventuellement le projet à concertation entamant ainsi une négociation entre des parties susceptibles de transformer plus ou moins profondément le projet initial (établissement d'un schéma de structure, d'un plan communal de mobilité...).

► La coproduction

Les pouvoirs publics acceptent d'entrer dans une dynamique commune et négociée de réflexion et de choix d'orientations partagées avec d'autres acteurs. On distinguera la coproduction avec les citoyens (PCDR ou PCEDN) et celle menée avec des professionnels (Plans sociaux intégrés, par exemple).

N°03

8 dossier

LA LETTRE DE LA CPDT MARS 2003

► L'implication

Instauration d'une dynamique participative généralisée, au quotidien, pilotée par la collectivité locale, plutôt qu'une offre de participation ponctuelle proposée par une institution autour d'une problématique précise. Cette approche a notamment été proposée comme alternative à l'échec de certaines formes de consultation et de concertation traditionnelles dans les quartiers défavorisés (travail de développement communautaire).

caractéristiques des personnes consultées à celles de la population dans son ensemble et recontacter les groupes sous-représentés ; penser non seulement aux habitants mais aussi aux usagers...

► Eviter d'exclure les groupes les plus faibles : mettre en place des stratégies d'"empowerment", d'éducation permanente, de mise en relation des habitants, d'émergence de groupes et de leaders, de construction de micro-projets à la base,...



Le contrat de rivière : de multiples acteurs sont amenés à travailler ensemble.

► La délégation

Acte de charger quelqu'un ou un organisme d'une fonction, d'une mission, en transmettant son pouvoir, ou de confier une autorité, un pouvoir pour un objet déterminé. Dans notre pays, les pouvoirs publics gardent toujours la maîtrise de la décision. D'autres pays d'Europe vont parfois jusqu'à une délégation de celle-ci à travers des référents décisionnels ou des associations ou des comités d'usagers à qui on donne un pouvoir de décision.

► La participation dans l'exécution / la gestion de projets

Il ne s'agit plus de participer à la conception de projets ou à la décision à leur propos, mais bien de participer à leur mise en œuvre concrète.

Recommandations

► Donner l'audience la plus large possible à la démarche, au-delà de l'implication d'un seul noyau actif : travailler en relais avec les associations et les réseaux existants ; passer par des relais tels que des conseils de quartier, maisons de quartier, maisons de l'urbanisme, services de la participation, ...

► Favoriser la meilleure représentativité des groupes consultés : composer les

► Articuler au mieux l'expertise et la participation : faire appel à des experts en appui à la réflexion des habitants, soumettre les propositions aux professionnels locaux travaillant à l'élaboration de solutions, ...

► Professionnaliser la démarche participative.

5. PATRIMOINES NATURELS, PAYSAGERS ET BÂTIS

Objectifs

- Constituer un double référentiel spatial du territoire wallon, en vue d'adapter les actes d'aménagement à leur contexte de patrimoine naturel ou paysager.
- Réhabiliter et recycler des espaces bâtis, en lieu et place de la consommation de nouveaux espaces en proposant aux acteurs locaux une série de pratiques favorisant une meilleure gestion des espaces construits, patrimoine bâti et espaces publics confondus.

Nature, paysages et territoire

► L'approche du **patrimoine naturel** décrit la variabilité spatiale de la biodiversité à travers l'ensemble de la Région wallonne, grâce à un essai de modélisation des valeurs écologiques potentielles du territoire. Ainsi, lors de futures révisions – partielles ou globales – des plans de secteur, la carte des valeurs écologiques potentielles pourrait servir, après validation en cours, de socle de référence aux aménageurs, par exemple pour l'inscription éventuelle de sites biologiquement intéressants.

Cette carte est construite sur la base d'une combinaison de données cartographiques et géoréférencées, recueillies de manière homogène sur l'ensemble de la Région wallonne. La pondération des critères est organisée de manière à cibler différents habitats auxquels on associe une valeur écologique sur une échelle de 1 à 10. Plus un habitat est présumé naturel, biodiversifié et contenant des espèces rares et spécifiques, plus la valeur associée est élevée.

L'objectif final, à savoir la constitution de guides méthodologiques relatifs notamment à la problématique de la conservation de la nature à travers l'ensemble du territoire régional, nécessite au préalable une identification des caractéristiques principales de la biodiversité. Une partition du territoire wallon en sous-ensembles homogènes est dès lors proposée. Ainsi, l'étude identifie cinq éco-régions bien différenciées sur la base d'un assemblage cohérent de territoires écologiques au niveau des secteurs écologiques. Il est donc à présent possible d'édicter, sur base de ce référentiel et à une échelle pertinente, les lignes de conduite à suivre ainsi que les erreurs à éviter en matière de préservation de l'environnement.

La wallonie : 17 ensembles paysagers. (F. Dor - DGATLP)



La recherche aboutit ainsi à une vision globale actualisée des potentialités d'expression et de développement de la biodiversité et du patrimoine naturel sur le territoire régional. Elle établit les bases de référence permettant de déterminer les enjeux, opportunités, sensibilités sous-régionales vis-à-vis de la conservation de la nature.

▀ S'inscrivant dans le contexte de la *Convention européenne du paysage* (Florence, 20 octobre 2000), l'approche du **patrimoine paysager** a conduit à l'élaboration d'une cartographie des territoires paysagers identifiant et caractérisant les paysages wallons. Cette carte constitue une première étape nécessaire à la connaissance approfondie des spécificités paysagères du territoire wallon, indispensable à une meilleure prise en charge des paysages.

La cartographie des territoires paysagers va en effet servir de base à l'analyse des dynamiques et des pressions qui modifient les paysages wallons. Dans cette optique également, une base de données photographiques, riche à l'heure actuelle de plus de 600 points d'observation et de quelque 2.500 clichés, a été constituée.

Dans le futur, la carte des territoires paysagers va également servir de base à la qualification des paysages nécessaire à la proposition d'une gradation de modalités de gestion des paysages comme le prévoit la Convention européenne du paysage. Dans cette perspective, l'équipe de recherche, renforcée, a reçu pour tâche actuelle et future l'identification de paysages patrimoniaux à protéger.

Notons enfin que la carte des territoires paysagers, accompagnée d'un livret explicatif illustré, fera prochainement l'objet d'une publication.

Patrimoine bâti et dynamiques de quartier

Le patrimoine bâti, un concept complexe et évolutif

L'évolution de la notion de patrimoine bâti procède d'un double mouvement fondé sur :

▀ L'élargissement du concept d'"objet patrimonial", depuis les monuments isolés à caractère exceptionnel, jusqu'aux "témoins banals", souvent significatifs aux yeux des habitants (petits patrimoine, vestiges industriels, ...) et aux ensembles immobiliers "ordinaires", mais cohérents et homogènes.

▀ En parallèle, l'évolution des modes d'action sur le patrimoine, se traduisant par l'élargissement des objectifs culturels incarnés par le classement et la restauration vers les champs plus opérationnels du recyclage et du renouvellement urbains, élargissement concrétisé par l'inventorisation, la réaffectation, la réhabilitation.

Espaces bâtis : abandonner ou recycler ?

Avec pour objectif final d'élaborer des références à l'intention des communes pour favoriser la prise en compte du patrimoine bâti dans les projets locaux, les auteurs de la recherche proposent :

▀ Une "grille d'aide au diagnostic et d'aide à la décision" sous la forme d'une description systématique de l'ensemble des causes d'abandon du

patrimoine bâti complétée par une série de pistes de réponse.

▀ Un argumentaire mettant en évidence les effets positifs et négatifs (directs et indirects) du recyclage de s espaces bâtis, dans une optique de comparaison avec la consommation de nouveaux espaces.



Dans un quartier en difficulté, les causes d'abandon peuvent amorcer un effet boule de neige et le cercle vicieux de la dégradation. (F.Dor - DGATLP)

Dynamiques de quartier

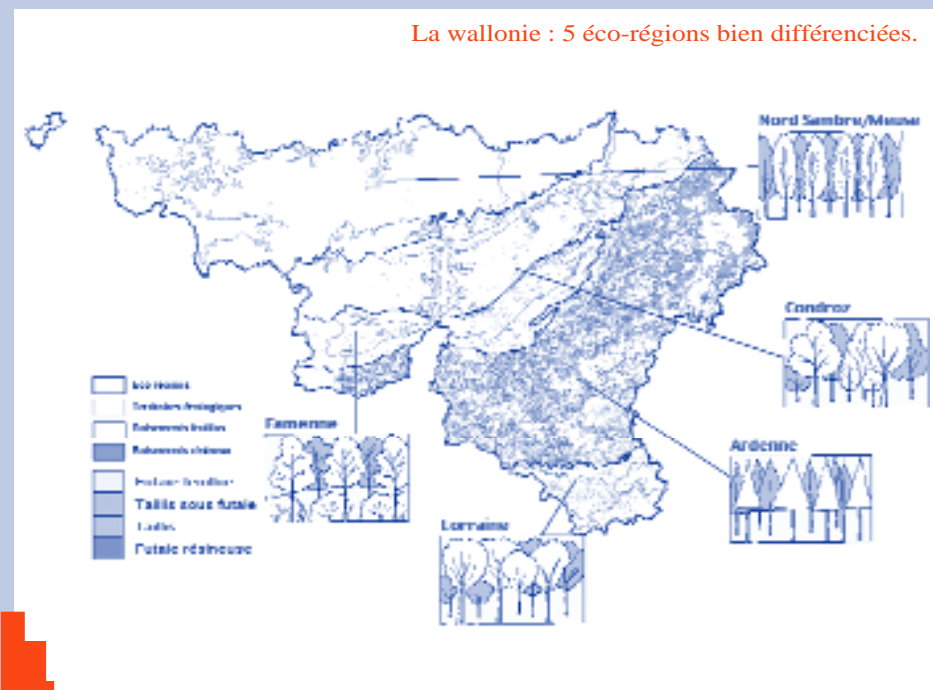
Dans un quartier en difficulté, les causes d'abandon peuvent être vues comme un ensemble de "forces" qui se conjuguent pour créer "un effet boule de neige". Elles produisent des effets qui deviennent à leur tour des causes de déclin, amorçant "le cercle vicieux de la dégradation".

Modifier le sens d'une seule force, en agissant sur un seul domaine, ne suffit pas à renverser le sens du développement du quartier. Evoluer d'une situation dégradée vers une dynamique positive nécessite une approche globale et concertée, de manière à produire un effort suffisant dans chacun des domaines.

A l'inverse, lorsqu'un quartier connaît une dynamique positive, ces forces se combinent, établissant une sorte de "cercle vertueux" du développement ou de redevelopment du tissu bâti. Les acteurs locaux doivent répondre aux problèmes dans une dynamique de changement.

Une situation réelle est rarement exclusivement positive ou négative. L'interdépendance des causes de déclin nécessite de pouvoir aller rechercher les réponses à un problème au-delà des limites sectorielles de ce problème. Certaines causes d'abandon étant globales, il est difficile

La wallonie : 5 éco-régions bien différenciées.



N°03

10dossier

d'avoir suffisamment de prise pour y pallier au niveau local. La cohérence des différents niveaux de pouvoir s'avère donc d'une très grande importance.

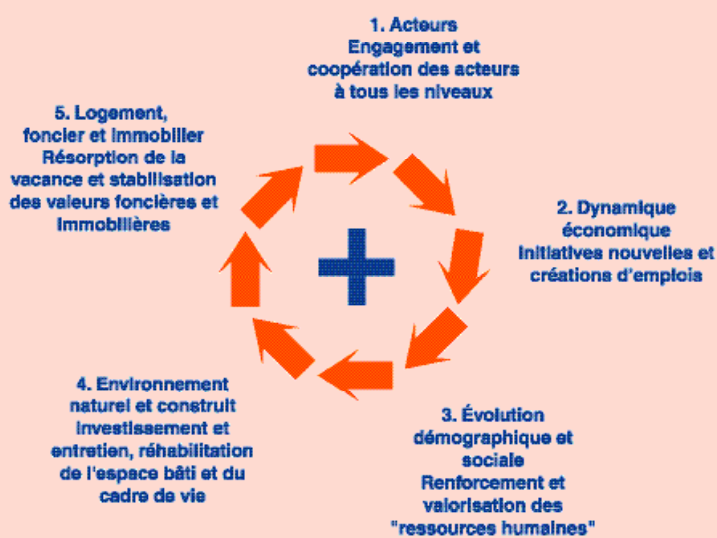
de données. Ces méta-données sont diffusées sur le site Internet de la CPDT qui héberge aussi un dictionnaire de données de la Région wallonne revu et adapté.

été assuré. De plus, certaines données étant sujettes à des conditions strictes d'usage, un système de mise à disposition a été instauré pour veiller à la bonne application des règles d'utilisation et s'assurer, au passage, de la fiabilité et de la qualité des données utilisées.

LA LETTRE DE LA CPDT MARS 2003

Evoluer d'une situation dégradée vers une dynamique positive nécessite une approche globale et concertée.

Cercle vertueux du développement d'un quartier



Au-delà des prestations de services et de rôle de "centre de cohérence" des données utiles aux recherches relevant des différentes thématiques, "SYGIT" s'est vu confier la mission d'animer l'élaboration puis d'assurer le développement d'un système d'observation du territoire régional ou d'un "tableau de bord" (TBDT) permettant, à partir d'indicateurs appropriés d'appréhender les phénomènes spatiaux, d'analyser les évolutions qui s'y produisent et de déceler l'émergence de besoins nouveaux et de nouvelles pratiques en aménagement du territoire. Le démarrage de ce travail a nécessité une réflexion approfondie au plan conceptuel et la création d'un large partenariat avec les autres thématiques, les administrations et diverses initiatives de la même nature dans des domaines tantôt complémentaires tantôt connexes.

6. UN TABLEAU DE BORD POUR LA WALLONIE

Les activités de SYGIT ("Systèmes de gestion d'informations territoriales") antérieurement "Cellule Bases de données" ont porté sur 4 axes : la constitution de méta-données, la gestion d'un site internet, la logistique et le traitement des données nécessaires aux travaux d'autres thématiques et l'élaboration d'un tableau de bord et d'indicateurs de développement territorial, tâche dont l'importance est allée grandissante au fil du temps pour devenir prioritaire.

Une des raisons d'être de "SYGIT" étant d'assurer la diffusion des informations au sein de la CPDT, elle a jeté les bases d'un contact permanent avec les autres thématiques de recherche, mais également avec les administrations. Elle s'est donc progressivement profilée comme un des outils de la communication de la CPDT via la mise sur pied et la gestion du site Internet de la CPDT (alimentation - animation - diffusion).

Les chercheurs ont en outre été chargés de centraliser les demandes de données introduites par les différentes thématiques. L'équipe a donc régulièrement mis les données obtenues à la disposition des chercheurs et un travail de gestion de fichiers informatiques a

Des synergies sont mises en place entre les différents tableaux de bord (futurs ou existants), en particulier le tableau de bord de l'environnement (TBE), et diverses personnes ressources pour obtenir un large consensus tant sur l'organisation du tableau de bord que sur les indicateurs appelés à le composer, de manière à éviter des redondances et à favoriser les indispensables transversalités à l'échelle du territoire wallon.

L'équipe SYGIT a créé de toutes pièces un système informatisé de gestion de "données sur les données" se présentant sous la forme d'une base de méta-données appelée "METATER" (= META-données et TERRitoires), soit un système opérationnel de gestion et de suivi de données ou de référentiels localisant et décrivant des ensembles d'informations liés à des problématiques territoriales. Les méta-données concernent aujourd'hui 364 études de la Région wallonne dépouillées et encodées, 252 études DGRNE recensées à titre administratif, et 143 lots de méta-données décrits et validés par les gestionnaires

Deuxièmes Rencontres de la CPDT



Dans le hall du Palais des Congrès de Liège, sur fond de Meuse montante, exposition des travaux de la CPDT. (Ph. RH)

Pour la deuxième année consécutive, les travaux de la CPDT ont fait l'objet d'un colloque. Si en 2001, les communications et les ateliers ont largement balayé l'ensemble des thèmes de recherche, distinguant les enjeux et la mise en oeuvre opérationnelle, les rencontres 2002 ont concentré les énergies et la réflexion sur un sujet bien spécifique : la gestion foncière.

Une approche concrète et diversifiée d'une problématique qui s'est manifestée par une participation accrue des opérateurs communaux (mandataires politiques, CCAT, ADL ...) mais aussi par des échanges très nourris au sein des ateliers.

de développement territoriale durable. Une conviction dont tous les intervenants successifs ne se départiront pas, traduite notamment, avec des accents pragmatiques, dans les témoignages en atelier du secrétaire communal de Ath, Marc DUVIVIER et de la coordinatrice de la Délégation du Pentagone (Ville de Bruxelles), Marie DEMANET.

"Jour de grâce", "Miracle". Pierre GOT, président de la CRAT, soulignera par des mots forts, l'immixtion de la maîtrise foncière dans les champs de réflexion des aménageurs du territoire. Il dira également combien la CPDT fait oeuvre de pionnier en joignant ainsi à la planification normative, déjà bien étayée dans la pratique de la Région

toutes les informations utiles et nécessaires. Et surtout, ils disposent d'un stock de propositions concrètes dans lequel ils pourront puiser. Le Gouvernement est mis devant ses responsabilités par l'organe - la CPDT - qu'il a lui-même créé et qu'il finance".

Il revenait à Michel FORET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement de tirer les leçons de la journée. Son intervention pointera deux leviers d'action particulièrement importants en matière de gestion foncière : l'indispensable redéploiement des villes wallonnes, seul garant d'un ralentissement de l'exurbanisation sans cesse croissante du territoire et, en lien avec les politiques environnementales, le respect des engagements contractés au travers du Protocole de Kyoto.

Un colloque est souvent une forme d'aboutissement. Trois nouveaux ouvrages (voir l'Expresso en page 12) ainsi que les actes des premières rencontres y auront d'ailleurs été présentés. De même, l'exposition des résultats des recherches, déjà évoquée dans l'éditorial, pourrait connaître dans un proche avenir de nouveaux publics grâce aux implantations de la DGATLP, à Jambes ou en décentralisation.

Les Rencontres de la CPDT : répartition par secteur des inscriptions	2001	2002
Universités	84	66
Administrations fédérales, régionales, et para-régionales	63	78
Architectes & Urbanistes	24	19
Opérateurs communaux et provinciaux	22	63
Opérateurs économiques	23	19
Associations	12	21
A titre privé	12	10
Politiques	10	12
Médias	-	3
Total	250	291

D'entrée de jeu, Danielle SARLET, directrice générale de la DGATLP, a rappelé combien une politique foncière volontariste pourrait être un des éléments clés d'une stratégie globale

wallonne, deux dimensions jusqu'ici peu travaillées : la planification stratégique et la planification foncière. En fin, conclura-t-il, "les décideurs et les acteurs publics disposent à présent de

N°03

12expresso

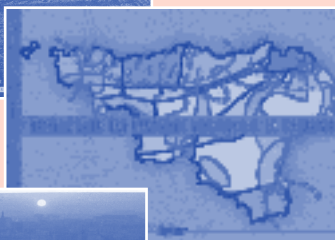
Publications 2001-2002

LA LETTRE DE LA CPDT MARS 2003



La conférence permanente du développement territorial

Les cahiers de l'Urbanisme
N°34 - Juin 2001 - 80 pages
Edition Pierre Mardaga (Liège) - DGATLP - Prix : 12,27 e
Une excellente introduction à la dynamique et aux premières recherches de la CPDT.



Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie

Atlas - CPDT
Novembre 2002 - 181 pages - L1
Edition et diffusion : DGATLP - Prix : 10,00 e
Direction : Ch. Vandermotten
Coordination : Valérie Biot



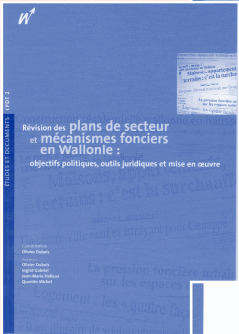
Les communautés urbaines

Plaquette n°1 - CPDT
2003 - 62 pages - L2
Edition et diffusion : DGATLP - Prix : 5,00 e
Direction : Ch. Vandermotten
Auteurs : H. Barthe-Batsalle, V. Biot,
Y. Hanin, V. Rousseaux, Yann Vekemans



Les coûts de la désurbanisation

Etudes & Documents n°1 - CPDT
2002 - 136 pages - Prix : 16,50 e - L2
Coordination : M.-L. De Keersmaecker
Auteurs : H. Barthe-Batsalle, L. Brück,
M.-L. De Keersmaecker, X. Georges,
J.-M. Halleux, J.-M. Lambotte,
Luc Maréchal, V. Rousseaux.



Révision des plans de secteur et mécanismes fonciers en Wallonie :

Objectifs politiques, outils juridiques et mise en œuvre.
Etudes & Documents n°2 - CPDT
Novembre 2002 - 75 pages
Edition et diffusion : DGATLP - Prix : 10,00 e
Coordination : O. Dubois
Auteurs :
O. Dubois, I. Gabriel, J.-M. Halleux, Q. Michel



Actes du colloque 2001 de la CPDT

Rencontres de la Conférence Permanente du Développement Territorial
Liège - Palais des Congrès - 15 juin 2001
Novembre 2002 - 76 pages - L1
Edition et diffusion : DGATLP - Prix : Gratuit



La lettre de la CPDT

• N°1 - Septembre 2002 - 8 pages
Dossier :
l'habitat wallon a-t-il besoin de plus d'espace ?
• N°2 - Novembre 2002 - 12 pages
Dossier :
pour une politique foncière diversifiée et intégrée
Edition et diffusion : DGATLP - Prix : gratuit
Disponible également sur <http://cpdt.wallonie.be>

Thèmes de recherche 2002-2003.

Le 11 juillet 2002, le Gouvernement wallon a approuvé le programme de travail de la CPDT portant sur les années 2002-2005 (voir lettre n°2). Depuis lors, le comité d'accompagnement a déterminé les thèmes prioritaires de recherche de la CPDT pour l'année en cours. Un document présentant l'ensemble des priorités est téléchargeable sur le site <http://cpdt.wallonie.be>. Suivre La Lettre.

Tous les ouvrages et documents cités sur cette page sont disponibles auprès du Secrétariat de la CPDT.

Tél. : 081 33 24 25
cpdt.dgatlp@mrw.wallonie.be
Les ouvrages cotés L1 ou L2 ont été présentés dans les numéros 1 ou 2 de la Lettre de la CPDT. (Expresso)